EXTRAIT DU REGISTRE DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 14 Présents: 13 Votants: 14

Absents: 1 (représenté)

Exclus: 0

L'an deux mil vingt et un, le 12 Avril à 20 H 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Mireille BENETTI.

Déliberation Nº 20

Etaient présents: M.M. PETIT, PELISSE, BARTHERE, BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUCCHETTI, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS, SPIELMANN

Absents: Mr Pierre LUX qui a donné pouvoir à Mme BENETTI

Date de la convocation : 8/04/2021

Monsieur Damien LABAUME a été nommé secrétaire

OBJET - CREATION D'UN MARCHE COMMUNAL HEBDOMADAIRE A PRESERVILLE

La commune de Préserville souhaite créer à partir du 8 Mai 2021 un marché afin de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité.

Monsieur le Président des marchés de France des commerçants non-sédentaires de la Haute-Garonne a donné son accord pour la création de ce marché qui sera implanté sur le Chemin de l'Ecole à Préserville et aura lieu avec une fréquence hebdomadaire le samedi matin de 8 H 00 à 12 H 30.

Conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire s'assure que tous les élus ont bien reçu le règlement du marché de Préserville qui leur a été adressé antérieurement et demande leur avis,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la création d'un marché communal hebdomadaire à Préserville à partir du 8 Mai 2021,
- approuve le règlement du marché annexé à la présente délibération,
- autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture Le Et publication ou notification du La Maire, Mireille BENETTI